

## **POLITIQUE DE GESTION DE L'ENTREPOT**

### **150 BOUL MONTREAL-TORONTO**

LA BONNE GESTION ET LE BON VIVRE AU SEIN DE L'ENTREPOT EST L'AFFAIRE DE TOUS (TES), C'EST POUR QUOI NOUS VOUS INVITONS AU RESPECT DE NOTRE POLIQUÉ DE GESTION.

#### **1-LES JOURS ET HEURES DE TRAVAIS**

DU LUNDI AU VENDREDI, L'ENTREPOT SERA OUVERT DE **09 HEURE A 18 HEURE**

SAMEDI, DE **9 HEURE A 16 HEURE**

EN DEHORS DES HEURES ET JOURS D'OUVERTURE (INCLUS JOURS FERIES), DES FRAIS D'ASSISTANCE DEVRAIENT ETRE PAYES A LA PERSONNE QUI VOUS ASSISTE.

#### **2- LES TARIFS DE STATIONNEMENT, D'ENTREPOSAGE ET LOCATION DE QUAI**

- *POUR DES QUESTIONS DE SECURITE DE VOS BIENS, AUCUN VEHICULE NE SERA ADMIS SANS DOCUMENT (ENREGISTREMENT-CARTE GRISE ET OU FACTURE D'ACHAT) A LA RECEPTION DANS L'ENTREPOT.*
- *TOUT STATIONNEMENT DE VEHICULE A L'EXTERIEUR DE L'ENTREPOT N'EST PAS SOUS LA RESPONSABILITE DE MONTREAL GLOBAL LOGISTICS INC.*

#### **STATIONNEMENT DES VEHICULES DESTINES A L'EXPORT**

14 JOURS DE FRANCHISE

A PARTIR DU 15eme JOUR **\$25.00 CAD** PAR SEMAINE

A PARTIR DU 60eme JOUR **\$150.00 CAD** PAR MOIS.

#### **STATIONNEMENT DES VEHICULES LOCAUX**

**\$150.00 CAD** PAR MOIS + TAXES (1 MOIS <=30 JOURS)

NB: TOUS LES VEHICULES ACCEPTES DANS L'ENTREPOT SONT SOUMIS AUX TARIFS DE STATIONNEMENT LOCAL.

CE QUI SIGNIFIE QUE SI VOUS CHANGEZ D'IDEE DE NE PLUS EXPORTER VOTRE VEHICULE, VOUS PAYEREZ POUR LA PERIODE DE STATIONNEMENT AU TARIF LOCAL, \$150.00 CAD PAR MOIS + TAXES.

LES AUTOS AYANT FAIT PLUS DE **12 MOIS** SERONT CONSIDERES ABANDONNE PAR LEUR PROPRIETAIRE ET TRANSFERE EN FOURIERE.

# **MONTREAL GLOBAL LOGISTICS INC.**

---

## **ENTREPOSAGE DES COLIS A L'EXPORT**

TOUS LES COLIS DEVRONS ETRE PALETTISES AFIN DE FACILITER LES MOUVEMENTS ET ASSURER LA SECURITE AU SEIN DE L'ENTREPOT QUI EST L'AFFAIRE A TOUS.

14 JOURS DE FRANCHISE

A PARTIR DU **15eme** JOUR **\$10.00 CAD** PAR SEMAINE, PAR PALETTE

A PARTIR DU **60eme** JOUR **\$50.00 CAD** PAR MOIS

## **ENTREPOSAGE DES COLIS LOCAUX**

**\$50.00 CAD** PAR PALETTE, PAR MOIS + **TAXES** (1 MOIS<=30 JOURS)

NB: TOUS LES COLIS ACCEPTES DANS L'ENTREPOT SONT SOUMIS AU TARIF D'ENTREPOSAGE LOCAL.

CE QUI SIGNIFIE QUE SI VOUS CHANGEZ D'IDEE DE NE PLUS EXPORTER VOTRE COLIS, VOUS PAYEREZ POUR LA PERIODE D'ENTREPOSAGE AU TARIF LOCAL, \$50.00 CAD PAR MOIS + TAXES.

LES COLIS AYANT FAIT PLUS DE **6 MOIS** SERONT CONSIDERES COMME ABANDONNE PAR SON PROPRIETAIRE ET **DEVIENNENT LA PROPRIETE DE MONTREAL GLOBAL LOGISTICS INC.**

## **LOCATION DE QUAI DE CHARGEMENT**

**\$700.00 CAD** POUR UNE JOURNEE DE TRAVAIL SOIT DE 9H A 18H

**\$350 CAD** POUR 4HEURES D'OCCUPATION

## **SOUS LOCATION D'ESPACE**

**\$10.00 CAD/** PIEDS CARRE + TAXE (ANNUEL)

**\$500.00 CAD/** MOIS LA LOCATION D'UN BUREAU FERME, PEU IMPORTE LA GRANDEUR DU BUREAU

### **3-ASSISTANCE AUX SERVICES D'UN TIERS**

VOUS ENVOYEZ UNE TIERSE PERSONNE AUTRE QUE VOUS, FAIRE UN TRAVAIL AU SEIN DE L'ENTREPOT POUR VOTRE COMPTE, CELA VOUS COUTERA **\$10.00 CAD/ HEURE** POUR NOTRE ASSISTANCE A CETTE PERSONNE. AINSI QUE LA RECEPTION DE VOS COLIS ET VEHICULES EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL.

### **4-ASSURANCE DOMMAGE ET PERTE AU SEIN DE L'ENTREPOT ET PROLONGEMENT CONTENEUR**

MONTREAL GLOBAL LOGISTICS INC. EST RESPONSABLE DES DOMMAGES ET PERTES DE VOS EFFETS ET DE VOS VEHICULES AUSEIN DE L'ENTREPOT PUIS EN PROLONGEMENT AUX CHARGEMENTS DES CONTENEURS EFFECTUES DANS L'ENTREPOT. TOUTE FOIS, UNE FRANCHISE DE **\$500.00 CAD** PAR

## **MONTREAL GLOBAL LOGISTICS INC.**

---

VEHICULE S'APPLIQUERAIT EN CAS DE RECLAMATION DE VOTRE PART. POUR CE QUI EST DES EFFETS, UN REMBOURSEMENT SERA FAIT A HAUTEUR MAXIMUM DE **\$100.00 CAD** LA PALETTE/COLIS PERDU. C'EST POUR QUOI NOUS VOUS RECOMMANDONS DE VOUS DOTER D'UNE ASSURANCE DOMMAGE ET CARGO POUR LA SECURITE DE VOS EFFETS.

### **5-FACTURATION**

NOS FACTURES PAR CONTENEUR SONT EN DEVISE AMERICAINE (USD) PAYABLE EN CANADIEN AU TAUX DE **LA BANQUE TD**.

AVANT CHARGEMENT DU CONTENEUR, UN DEPOT DU 1/3 DU FRET MARITIME, SOIT UN MINIMUM DE **\$500.00 USD** DEVRA ETRE FAIT. LE SOLDE DE LA BALANCE DE VOTRE COMPTE DEVRA SE FAIRE **10 JOURS AVANT LA DATE ESTIMEE D'ARRIVEE DU CONTENEUR AU PORT DE DEBARQUEMENT**.

TOUTE FOIS, NOUS DISPOSONS DE **5 JOURS OUVRABLES POUR VOUS REMETTRE LES DOCUMENTS ORIGINAUX DE VOTRE EXPEDITION UNE FOIS LE SOLDE DE VOTRE FACTURE PAYE**.

### **LA SOLIDARITE AUX FRAIS IMPREVUS LIE AU CONTENEUR DE GROUPE**

CETTE CLAUSE CONSISTE A PARTAGER A PART EGALE TOUS LES FRAIS IMPREVUS LIES A UN GROUPE MARITIME, ET DONT VOS BIEN OCCUPENT PRÊT 1/4 DU CONTENEUR.

EXEMPLE DE FRAIS IMPREVUS ; LES FRAIS D'INSPECTION PAR LA DOUANE CANADIENNE DU CONTENEUR.

### **RECouvreMENT DE FACTURE IMPAYEE**

TOUTE FACTURE IMPAYEE SERA LIE AUX CONDITIONS DE RELACHE DE VOTRE CONTENEUR.

### **RETARD DE REGLEMENT DE FACTURE**

TOUTES LES FACTURES OCEANCE FREGHT SONT DUES A DATE D'ARRIVEE DU AU PORT DE DEBARQUEMENT. EN EFFET TOUT RETARD DE REGLEMENT DE FACTURE SERA SANCTIONNE DE **5% PAR MOIS DU MONTANT DU**. ET DE **15% PAR MOIS** POUR TOUTE AVANCE DE FOND.

LU ET APPROUVE A \_\_\_\_\_

LE : \_\_\_\_\_

PAR : \_\_\_\_\_